

Cabinet du Maire  
Tél : 03 88 49 95 84  
Fax : 03 88 49 90 83  
Courriel : cabinet@obernai.fr  
Nos. réf. : BF / MB n°2021-2617

Madame Catherine EDEL-LAURENT  
Conseillère Municipale

27 rue de la Chapelle  
67210 OBERNAI

Obernai, le 8 novembre 2021

Objet : Dépôt sauvage de matériaux inertes en zone naturelle - Incinération de déchets

Madame,

Depuis plus de vingt ans, l'entreprise Buchholz, dirigée actuellement par Monsieur Dominique Buchholz, a déposé des gravats et matériaux divers (pierres, débris de construction...) sur trois parcelles lui appartenant au lieu-dit Kalkgrube mais également sur plusieurs parcelles appartenant à la Ville d'Obernai et partiellement à d'autres propriétaires.

De nombreux procès-verbaux et constats ont été réalisés par Maître Yves Wernert, huissier de justice à Obernai, et par la Police Municipale.

Entre juin 2008 et ce jour, Monsieur Dominique Buchholz a fait l'objet de huit courriers de mise en demeure le sommant de résorber ce tas de gravats, à l'appui des PV et constats précités et plusieurs réunions ont été organisées en mairie à ce sujet.

Lors d'une de ces réunions, il y a près de trois ans, Monsieur Dominique Buchholz nous a expliqué qu'il avait acquis un terrain sur le ban communal de Bischoffsheim, à proximité de la station d'enrobage (vers Krautergersheim), en vue d'y déplacer les matériaux en cause. Malheureusement, il n'a pas obtenu (d'après ses dires) les autorisations nécessaires en ce sens et a d'ailleurs engagé une procédure au Tribunal Administratif, toujours en cours.

Devant l'absence d'évolution de la situation quant au dépôt constaté, une plainte a également été déposée par la mairie d'Obernai : celle-ci a été classée sans suite, à notre grand étonnement. Nous avons en outre sollicité l'appui des services de l'Etat, sans succès.

Dans le cadre d'une n<sup>ième</sup> procédure de mise en demeure en 2016, et en vue de la réalisation d'office des travaux d'enlèvement par la Ville pour le compte du tiers après consignation des deniers par arrêté municipal, nous avons sollicité un devis d'une entreprise privée aux fins d'évaluer le coût du déblai ; le montant s'élevait à près de 84 000 € TTC.

